

Charte des usages du numérique et d'Internet

Préambule

Cette charte définit les règles d'utilisation des équipements, services numériques et réseaux dans le cadre des activités menées et encadrées par un responsable pédagogique. Cette utilisation s'inscrit dans un cadre légal afin de sensibiliser et de responsabiliser l'utilisateur, notamment la loi du 6 janvier 1978 "informatique, fichiers et libertés" et le règlement général sur la protection des données (R.G.P.D., 2016)

Cette charte, recommandée par le Ministère de l'Éducation Nationale, est jointe au règlement intérieur du collège qu'elle complète.

Outre l'atteinte aux valeurs fondamentales de l'Éducation Nationale, dont en particulier les principes de laïcité, de neutralité politique et commerciale sont également (mais pas exclusivement) interdits et le cas échéant sanctionnés par voie pénale et civile. À savoir :

- la modification, falsification, suppression des informations et productions ne lui appartenant pas,
- le non-respect des règles préservant la propriété intellectuelle (respect du droit d'auteur/autrice),
- toute atteinte à la vie privée des personnes (respect de la vie privée et droit à l'image),
- toute atteinte volontaire à la sécurité de la vie numérique de l'établissement ainsi que tous les membres de sa communauté éducative,
- toute atteinte à l'intégrité physique et morale (diffamation, injure, etc. ; apologie de tous les crimes).

Usage du matériel, des services et du réseau

L'Établissement et la collectivité offrent à l'utilisateur, dans la limite des contraintes techniques et organisationnelles, les services suivants :

- un accès à du matériel numérique,
- un accès Internet, avec contrôle d'accès,
- un accès à un réseau Intranet (réseau pédagogique),
- un accès à un Environnement Numérique de Travail (ENT).

Seuls les usages définis par le/la responsable pédagogique sont autorisés et les applications et moyens de communication de l'ENT peuvent seulement être utilisés dans un but pédagogique ou éducatif.

Lors des usages du matériel numérique présent dans le collège, les usagers s'engagent à ne jamais détériorer le matériel mis à disposition, à modifier les configurations ou les paramétrages (ex : fond d'écran, écran de veille, icônes, curseur, clavier ,etc.).

L'utilisateur doit prévenir le/la responsable pédagogique de tout problème rencontré (dysfonctionnement matériel ou d'accès au réseau Internet, site indésirable, etc.).

Identification et comptes d'accès

À chaque utilisation, l'utilisateur est dans l'obligation légale d'être identifié par les codes qui lui ont été communiqués. Ces derniers peuvent être réinitialisés en cas d'oubli ou de doute quant à un problème de sécurité numérique.

L'utilisateur est responsable de ses identifiants et s'engage à ne pas les divulguer, et à ne jamais s'approprier ceux d'un-e autre utilisateur/utilisatrice.

Données personnelles

En application du règlement UE 2016/679 sur la protection des données (R.G.P.D.), toute demande concernant les données personnelles est à adresser au/à la chef-fe d'établissement ou au délégué à la protection des données.

0910860r@ac-versailles.fr

99 rue Pierre Sénard 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois

Conditions d'utilisation pour la protection des services

Pour des nécessités de maintenance et de gestion technique, et afin d'assurer le respect de cette charte, les fichiers des élèves et les accès aux sites peuvent être contrôlés pendant et après utilisation.

L'utilisateur s'engage à informer immédiatement l'Établissement ou le/la référent-e numérique, un-e l'enseignant-e, ou tout autre membre de la communauté éducative, de tout fait d'usurpation d'identité ou d'anomalie relative à une utilisation de ses codes d'accès personnels.

L'utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur et les règles évoquées dans la Charte.

La présente Charte est adossée au règlement intérieur de l'Établissement. Le non-respect des principes établis ou rappelés pourra donner lieu à une limitation de l'accès aux services, à des sanctions disciplinaires prévues dans le règlement intérieur et, le cas échéant, à des sanctions pénales prévues par les lois en vigueur.

Lieu :

Date :

Signature précédée de la mention "Lue et acceptée,"

l'élève :

le/la responsable légal-e :